

Ordre du jour n°GA

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 MARS 2026

DELIBERATION N°26-28

**Convention de réserve foncière
entre la Commune de Saint-Martin-en-Haut,
la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et l'EPORA
Secteur de la marbrerie (00A037)**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes ;

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) ;
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2021-2025 approuvé par la délibération n°21/029 du Conseil d'Administration en date du 5 mars 2021 ;
- VU la délibération n°23-092 du Conseil d'Administration en date du 28 juin 2023 relative aux nouveaux modèles types de Conventions de Réserve Foncière à la suite de l'approbation du PPI 2021-2025 et des modalités de présentation et d'approbation desdites conventions ;
- VU la présentation de la Directrice Générale.

Sur proposition du Président,

- ✓ Considérant l'intérêt de constituer des réserves foncières pour les collectivités et de sa compatibilité avec le PPI 2021-2025 ;
- ✓ Prend acte du projet de réserve foncière à conduire avec les collectivités ;
- ✓ Approuve le prix de revient prévisionnel du projet foncier évalué à 1 585 000 € HT;
- ✓ Approuve le principe d'une convention de réserve foncière à conclure entre la Commune de Saint-Martin-en-Haut, la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et l'EPORA, relative à Secteur de la marbrerie, dont la durée sera fixée à 120 mois.

Mandate la Directrice Générale, à l'effet de :

- Finaliser sur les bases retenues le texte de la convention,
- Signer cette convention dans un délai de 12 mois à compter de l'instance,
- Mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

La Directrice Générale

Le Président du Conseil d'Administration

DocuSigned by:
Florence HILAIRE
EBC60336457847D...

Florence HILAIRE

Signé par :
VERCHERE Patrice
BDF109246CCC445...

Patrice VERCHERE

Pour la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône,
par délégation,
la Secrétaire Générale Adjointe pour les affaires régionales

12/3/2026

Signé par :
Claire HEBERT
52A196BF64C6496...

Claire HEBERT